

BUDGET PRIMITIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 3 mars 2020

VersaillesGrandParc.fr



**DÉCHÈTERIE
INTERCOMMUNALE
Versailles Grand Parc**

● ● ● JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE
Ferme les jours fériés

PARTICULIERS | GRATUIT
lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h-13h / 14h-18h
samedi : 9h-18h
dimanche : 9h-13h

PROFESSIONNELS | PAYANT
lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h-13h / 14h-18h

UNIQUEMENT SUR PRÉSENTATION D'UNE CARTE D'AZILES

● ● ● DÉCHETS ACCEPTÉS
Liste non exhaustive

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE.....	2
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2020 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE.....	15
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)	16
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	18
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
	1. LA COMPETENCE CULTURE (fonction 311)	19
	2. LES MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415).....	23
D.	LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	24
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	26
D.	LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES (FONCTION 811).....	28
	1. L'ASSAINISSEMENT.....	28
	2. LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES	30
F.	LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET ASSIMILES (FONCTION 812)	32
G.	LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTIONS 815 ET 822)	40
	1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815).....	40
	2. LES CIRCULATIONS DOUCES (Fonction 822).....	44
5	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (FONCTION 824)	46
I.	LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (FONCTION 831).....	50
J.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	51
	1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90).....	51
	2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95).....	55
E.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020)	56

I. Présentation générale

Le budget primitif 2020 (BP) est construit sur la base des informations disponibles et des orientations définies dans le rapport des orientations budgétaires votées le 7 janvier 2020 :

- **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises ;**
Versailles Grand Parc maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.
- **la prise en charge de la compétence eaux pluviales (1,4 M€) sans modification des attributions de compensation des communes**
- **la réduction de l'autofinancement par un effet ciseau : croissance des dépenses des compétences (eaux pluviales, transports) et quasi-stabilité des recettes,**
- **un premier investissement dans la prévention des inondations par le renforcement de la digue sur le Ru de Gally à Rennemoulin**
- **le soutien aux communes (3,8 M€) par le Plan de développement intercommunal et le retour incitatif de la croissance fiscale**
- **une inscription d'emprunt de 2,9 M€** pour équilibrer le budget, dont la mobilisation ne devrait pas intervenir sur l'exercice 2020

Cette inscription d'emprunt a été réduite de 1,7 M€ par rapport au montant annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire (4,6 M€ initialement).

Le budget primitif 2020 s'élève à 208,5 M€, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 184,6 M€,
- section d'investissement : 23,9 M€ (18,5 M€ de nouveaux crédits et 5,4 M€ de crédits reportés de l'exercice 2019).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement (184 604 000 €) se composent :

- à 80 % de recettes non affectées (fiscalité, dotations, résultat de l'exercice passé, amortissement) pour 148 396 091,41 €,
- à 20 % de recettes liées aux compétences communautaires : 36 207 908,59 €. Les deux principales recettes proviennent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (TEOMA) pour 29 155 000 € et de la refacturation aux budgets annexes assainissement pour 1 409 683 €. Les autres recettes d'un montant de 5 643 225,59 € sont détaillées page 12.

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la reprise du résultat 2019 : 8 275 091,41 €
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 489 000 €

La DGF estimée pour 2020 est en baisse par rapport au montant notifié 2019 (- 289 682 €).

La DGF se compose :

- o d'une dotation de 9,3 M€ en baisse de 5 % par an en raison du faible niveau des charges transférées à Versailles Grand Parc comparativement aux autres intercommunalités (mesuré par le coefficient d'intégration fiscale) et par le niveau élevé du potentiel fiscal,
 - o du prélèvement de l'Etat opéré de 2014 à 2017 pour la réduction des déficits : - 3,8 M€
- la dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 21 258 000 € est estimée en baisse de 2,5 % par rapport au montant notifié 2019,
 - la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 346 000 € estimée en baisse de 8 % par rapport au montant notifié en 2019,
 - la compensation fiscale liée aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (1 299 000 €),
 - la compensation fiscale liée à l'exonération de cotisation foncière des entreprises décidée par l'Etat pour les entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires (569 000 €),
 - l'amortissement des subventions reçues par VGP pour financer un investissement (hors compétence ordures ménagères) se traduit par une recette d'ordre de 460 000 €. L'amortissement des subventions finançant la compétence ordures ménagères génère une recette d'ordre de 160 000 € et est comptabilisé sur la fonction 812.

Par conséquent, la dépense d'ordre en investissement est de 620 000 € (460 000 €+ 160 000 €).

- le produit fiscal (hors TEOMA) estimé à 110 700 000 € dont la décomposition est présentée dans le tableau ci-après.

En euros	BP 2019	BP + DM 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Varia° BP/BP+BS
TH	41 165 000	41 133 277	41 133 277	41 503 000	369 723
CFE	27 550 000	26 114 608	26 114 608	26 114 000	-608
TFNB et TAFNB	275 000	341 374	341 374	341 000	-374
CVAE	36 784 000	37 626 097	37 626 097	37 043 000	-583 097
TASCOM	4 070 000	4 060 362	4 341 658	4 060 000	-362
IFER	831 000	834 269	861 601	834 000	-269
Rôles complémentaires (année en cours)			278 667		0
Rôles supplémentaires (années antérieures)	300 000	1 214 917	1 832 356	805 000	-409 917
PRODUIT FISCAL (hors TEOM)	110 975 000	111 324 904	112 529 638	110 700 000	-624 904

La progression du produit de TH s'explique par la revalorisation forfaitaire des bases.

La réforme de la Taxe d'Habitation visant à exonérer 80 % des contribuables est neutre en 2020 pour la communauté d'agglomération. La TH des contribuables concernée est payée par l'Etat sur la base du taux voté en 2017 et de la croissance des bases.

L'exercice 2020 est marqué par une légère baisse des recettes fiscales (-0,6 M€) liée à une estimation prudente des recettes fiscales économiques.

- Le produit de CFE prévu au BP 2020 est identique à celui perçu en 2019 en raison d'une stabilité du taux de CFE depuis 2010 (18,86 %) et d'une incertitude sur l'évolution des bases fiscales.

- Le produit de CVAE estimé au BP 2020 est en diminution de 583 097 € par rapport au montant perçu en 2019. Il s'agit de la prévision communiquée par la DGFIP au mois de novembre.

Il convient de rappeler que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) diffère de la Cotisation Foncière des Entreprises sur plusieurs points :

- le taux de la CVAE n'est pas voté par les collectivités locales, mais par le Parlement. Il est identique partout en France ;
- la CVAE n'est payée que par les grosses entreprises : 500 000 € de chiffre d'affaires HT minimum ;
- l'évolution de la CVAE est difficilement prévisible au-delà d'une année. Elle évolue en fonction de la valeur ajoutée de grands groupes ;
- la CVAE est perçue avec un décalage de 2 ans : la CVAE perçue en 2020 a été collectée par l'Etat en 2019 sur la base de 2 acomptes de 2019 et du solde de 2018.

Le tableau ci-dessous est une rétrospective des prévisions de CVAE et des montants perçus depuis 2016.

La comparaison par rapport à l'année 2015 permet de déterminer la dynamique de la CVAE perçue par l'Agglomération depuis l'entrée de Vélizy-Villacoublay au 1^{er} janvier 2016. La CVAE était de 28 901 325 € en 2015 (VGP + Vélizy-Villacoublay).

Ce tableau apporte plusieurs enseignements :

- le produit de CVAE prévu pour 2020 est en légère baisse par rapport à celui perçu en 2019 (-585 236 €),
- le montant définitif est systématiquement supérieur à la prévision budgétaire. La prévision de la DGFIP communiquée au mois de novembre aux EPCI n'est pas très précise (de 2 % à 8 % d'erreur).

CVAE	2016	2017	2018	2019	2020
Prévision en septembre de N-1				36 431 928 €	35 492 905 €
Prévision en novembre de N-1	30 457 000 €	33 303 599 €	31 868 438 €	36 784 678 €	37 042 764 €
Notification en mars de N = Réalisé	31 096 462 €	36 147 940 €	34 031 894 €	37 628 000 €	
Ecart notification / montant 2015	2 195 137 €	7 246 615 €	5 130 569 €	8 726 675 €	8 141 439 €

Le produit de CVAE notifié en avril 2020 sera probablement plus élevé que l'inscription au budget.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont de 184 604 000 € au BP 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 173 604 000 € concernent :

- les reversements de fiscalité (attribution de compensation aux communes, péréquation entre collectivités) pour 118 460 600 € (soient 68,2 % des dépenses réelles de fonctionnement),
- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 54 993 400 € (soient 31,7 % des dépenses de fonctionnement),
- une provision pour dépenses imprévues pour 150 000 € (soient 0,1 % des dépenses réelles de fonctionnement),

Les dépenses d'ordre de fonctionnement d'un montant de 11 M€ correspondent à l'autofinancement et se composent :

- du virement complémentaire vers la section d'investissement pour 6 M€ en diminution de 2,2 M€ par rapport au BP 2019 en raison d'un effet ciseau.

Les dépenses de fonctionnement ont progressé en 2020 avec le transfert de la compétence eaux pluviales et la politique de transports dans un contexte de stabilité des recettes fiscales.

- des amortissements pour 5 Millions d'euros. Les amortissements sont répartis entre la compétence ordures ménagères (fonction 812) pour 850 000 € et les dépenses non ventilées (fonction 01) pour 4 150 000 €.

Dans l'instruction comptable M14, les amortissements ne sont pas comptabilisés par compétence.

Cependant, la communauté d'agglomération a décidé d'affecter les amortissements liés à la compétence ordures ménagères sur la fonction 812 depuis le 1^{er} janvier 2019 (délibération n°D.2019-02-02 du 5 février 2019), afin d'être en mesure de déterminer facilement le coût du service de collecte et de traitement des déchets dans le respect de l'article 1520 du Code Général des Impôts.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- **des 18 communes :**
 - 91 036 029 € au titre des attributions de compensation aux communes (AC)

Ce montant ne sera pas modifié en cours d'année malgré le transfert des communes à la communauté d'agglomération de la compétence eaux pluviales.

Versailles Grand Parc s'est engagée à payer cette nouvelle compétence transférée sans réduction des attributions de compensation en raison de situations historiques constatées ne permettant pas une évaluation sereine des charges transférées. Certaines communes ne votaient pas de crédits dans leur budget principal et payaient les eaux pluviales avec leur budget annexe assainissement.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les attributions de compensation sont versées mensuellement aux communes en raison de la réduction de la trésorerie de Versailles Grand Parc (versement accru de fonds de concours aux communes et prise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 sans transfert immédiat des soldes de trésorerie des communes).

o **de l'Etat :**

18 879 704 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

31 867 € au titre de dégrèvements éventuels de fiscalité

8 513 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce montant est similaire au montant payé sur l'exercice 2019.

Ce montant correspond :

- à la part de Versailles Grand Parc de droit commun : 6 013 000 €,
- à la prise en charge d'une partie du FPIC des communes (2 500 000 €) dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale 2020 calculé selon les mêmes règles qu'en 2019.

Les dépenses de fonctionnement ventilées par compétence sont de 54 993 400 € (hors amortissements) réparties entre les charges de personnel : 12 455 102 € et les autres dépenses : 42 538 298 €.

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2019 et le BP 2020.

L'augmentation des charges de personnel (+ 1 377 100 €) est due :

- au paiement intégral des charges de personnel de la direction du cycle de l'eau sur le budget principal (au lieu des budgets annexes assainissement),
- à la hausse des dépenses des services mutualisées du fait de leurs interventions plus nombreuses pour l'assainissement (centre technique municipal, commande publique, contrôle de gestion).

Cette hausse des dépenses est compensée par une recette de 1 409 683 €. En application de la délibération D.2020.01.20 du 7 janvier 2020, les charges de personnel sont refacturées au mois de décembre entre les 4 budgets (les 3 budgets annexes assainissement et le budget principal au titre de la GEMAPI/eaux pluviales).

Service	En euros	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020	Varia° BP 2020/BP2019
B1210-Paye	Traitement et charges	10 087 600	9 887 600	10 087 600	0
B1210-Paye	Traitement et charges assainissement			1 202 869	1 202 869
C2010-Finances	Mutualisation	892 400	892 400	1 034 952	142 552
C2010-Paye	Refacturation interne des charges assainissement GEMAPI/eaux pluviales			31 481	31 481
C2260-CRR	GUSO (cachet des artistes)	56 000	56 000	56 000	0
B1230-B1240	Assurance, visites médicales	42 000	42 000	42 200	200
	Total charges de personnel	11 078 000	10 878 000	12 455 102	1 377 102

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 17 259 119,89 € au BP 2020, auxquelles s'ajoutent les recettes liées à l'exercice 2019 (6 646 717,80 €).

Les recettes liées à l'exercice 2019 se composent :

- des restes à réaliser de recettes d'investissement 2019 liés aux subventions notifiées pour l'aménagement de la piste cyclable de la rue de la porte de Buc (1 203 690,34 €).

Les financeurs sont l'Etat à travers le FSIL 2017, le Conseil départemental des Yvelines et la Région Ile-de-France.

- de l'affectation du résultat permettant la couverture du besoin de financement des investissements 2019 : 5 443 027,46 € (compte 1068)

Les recettes du BP 2020 se composent :

- des subventions notifiées : 1 083 533 €
- du Fonds de Compensation de la TVA : 1 762 586,89 € calculé sur les dépenses d'investissement 2018 et 2019 (2 années à récupérer),
- des cautions reçues : 33 000 € liées à la location des instruments, des bureaux de la pépinière et des places de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- de recettes d'ordre : 11 000 000 €
 - o les dotations aux amortissements : 5 000 000 €
 - o le virement complémentaire : 6 000 000 € dégagé grâce à la reprise anticipé du résultat 2019 de 8 275 091,41 €,
- de crédits pour exécuter des écritures comptables afin de solder les opérations sous mandat : 480 000 € et les « transformer » en subvention d'équipement versées au mandataire. Un montant est similaire en dépenses d'investissement.
- d'une inscription d'emprunt (2 900 000 €) en cas de nécessité

L'autofinancement d'un montant de 11 000 000 € permet de financer 46 % des dépenses d'investissement 2020.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 17 250 000 € au BP 2020, auquel s'ajoute les crédits liés à l'exercice 2019 (6 655 837,69 €).

Il convient d'observer que les recettes d'investissement inscrites au BP 2020 (17 259 119,89 €) sont volontairement supérieures aux dépenses d'investissement (17 250 000 €).

La raison provient du transfert par la commune de Châteaufort d'une dépense d'investissement engagée sur l'exercice 2019 portant sur le réseau d'eaux pluviales (9 119,89 €). Les eaux pluviales doivent être comptabilisées sur le budget principal. Cette dépense figure dans la somme de 6 655 837,69 €.

Les dépenses liées à l'exercice 2019 se composent :

- des restes à réaliser de dépenses d'investissement 2019 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : 5 345 206,58 €,
- du reste à réaliser du budget annexe assainissement 2019 de la commune de Châteaufort : 9 119,89 € (eaux pluviales),
- du résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2019 : 1 301 511,22 € (compte 001). Il s'agit du solde entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement constatées sur l'exercice 2019.

Les 17 250 000 € de dépenses d'investissement du Budget Primitif 2020 se composent :

- des dépenses d'ordre pour 620 000 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues pour financer des équipements amortissables (recette d'ordre en fonctionnement de même montant).
- des dépenses réelles d'investissement pour 16 630 000 € (hors reports 2019).

58 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2020 sont liées à un engagement pluriannuel (AP-CP), soit 9,6 M€.

en euros	BP 2020	Reports 2019	BP 2020 + Reports
Crédits 2020 liés à une autorisation de programme pluriannuelle	9 591 714,00		9 591 714,00
Crédits 2020 hors autorisation de programme pluriannuelle	7 038 286,00	5 354 326,47	12 392 612,47
Total dépenses réelles d'investissement	16 630 000,00	5 354 326,47	21 984 326,47

Il est rappelé que les crédits de paiement restant en fin d'exercice votés dans le cadre d'une autorisation de programme ne peuvent pas être reportés et systématiquement annulés.

Il appartient au Conseil communautaire d'approuver le bilan de la consommation des crédits de l'année écoulée et de voter chaque année un nouvel échéancier pluriannuel des crédits de paiement (CP).

Deux nouvelles autorisations de programme (AP) sont soumises au vote du Conseil communautaire le 3 mars 2020 :

- une AP pour les fonds de concours aux communes dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale 2020 d'un montant de 2 350 000 €,
- une AP pour la création de la halte « Allée Royale de Villepreux » du tram13 pour 2 500 000 €

Le système des AP-CP permet de limiter le recours à l'emprunt tout en garantissant une transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Le tableau ci-dessous détaille les 9,6 Millions d'euros de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2020 liés à une Autorisation de Programme.

Code programme	AP n°	Objet	CP réalisés (2016 à 2019)	CP 2020	CP 2021 et +	TOTAL AP
AEQUICU048	2016-002	Travaux CRR de VGP	3 108 274,18	200 000,00	1 725,82	3 310 000,00
DSUBEX071	2016-003	Echangeur A86	16 100,00	236 714,00	347 186,00	600 000,00
AFONCOM062	2017-005	Moulin de Vauboyen	0,00		350 000,00	350 000,00
ADEPUR077	2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	599 965,81	990 000,00	10 034,19	1 600 000,00
AAMUR038	2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	2 019 265,31	1 700 000,00	280 734,69	4 000 000,00
AFONCOM091	2018-002	Gymnase de Buc (compensation dépôt de bus)	500 000,00	500 000,00	500 000,00	1 500 000,00
AFONCOM095	2018-003	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	2 092 915,13	2 000 000,00	1 343 564,87	5 436 480,00
AAMUR096	2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 161 373,39	1 000 000,00	3 338 626,61	5 500 000,00
AFONCOM074	2019-002	Fonds de concours retour incitatif 2019	115 208,00	2 130 000,00	160 613,00	2 405 821,00
AFONCOM090	2019-003	Remboursement aux communes aménagements de bus		400 000,00	300 000,00	700 000,00
AFONCOM074	2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020		235 000,00	2 115 000,00	2 350 000,00
ADEPUR082	2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13		200 000,00	2 300 000,00	2 500 000,00
		TOTAL CP	9 613 101,82	9 591 714,00	11 047 485,18	30 252 301,00

Le détail des 7 M€ de dépenses d'investissement non liées à une autorisation de programme pluriannuelle est présenté dans le tableau ci-dessous :

Code programme	en euros	BP 2020	Reports 2019	BP 2020 + Reports
	Travaux :	2 644 000,00	3 860 849,42	6 504 849,42
AAMUR039	- Vidéoprotection	840 000,00	2 983 112,17	3 823 112,17
AAMEAUX001	- Digue de Rennemoulin	704 000,00		704 000,00
AAMUR097	- Remise à plat du terrain de Buc	300 000,00		300 000,00
ADEPUR081	- Schéma directeur pistes cyclables	200 000,00		200 000,00
AAMUR098	- Parvis gare routière St Cyr (étude)	200 000,00		200 000,00
ADEPUR044	- Allée royale	200 000,00	89 543,60	289 543,60
AAMEAUX002	- Mur d'enceinte de la Faisanderie	150 000,00		150 000,00
AAMEAUX003	- Digue du Fou aux gants (Eaux pluviales Vélizy, étude avt tvx)	50 000,00		50 000,00
	- Solde d'opérations pistes cyclables (rue de la porte de Buc, Plaine de Versailles)		788 193,65	788 193,65
	Gros entretien des bâtiments (déchèterie, pépinières, conservatoires, pistes cyclables)	668 000,00	70 570,15	738 570,15
	Acquisitions	3 170 686,00	1 178 159,63	4 348 845,63
CANNUEL001	- Bacs ordures ménagères	833 000,00	192 131,53	1 025 131,53
CANNUEL002	- Composteurs	21 051,04	31 800,00	52 851,04
CANNUEL003	- Points d'apports volontaires	1 105 000,00	416 883,96	1 521 883,96
CANNUEL004	- Instruments de musique	169 500,00	140 757,33	310 257,33
CANNUEL183	- Informatique : banque communautaire (opération votée n°1118)	135 000,00	17 281,50	152 281,50
CANNUEL181, CANNUEL 182	- Informatique VGP : opération votée n°918	545 160,00	296 803,00	841 963,00
CANNUEL011	- Mobilier	64 900,00	5 004,94	69 904,94
CANNUEL012	- Véhicules, vélos	27 000,00	125,00	27 125,00
CANNUEL013	- Mobilier pour instruments de musique	12 000,00		12 000,00
CANNUEL006	- Cautions et dépôts versés	33 000,00		33 000,00
CSPECIF094	- Bornes stationnement vélos et réparations	50 000,00	9 812,45	59 812,45
CSPECIF016	- Signalétique (déchèterie, ZAE, arboretum Chèvreloup.)	43 500,00	7 165,40	50 665,40
	- Divers matériels et imprévus	131 574,96	60 394,52	191 969,48
	Subventions :	555 600,00	244 747,27	800 347,27
DSUBEX 028	- Subventions acquisitions instruments aux écoles de musique associatives	20 000,00	11 722,00	31 722,00
DSUBEX064	- Subventions achat de poules	4 000,00	672,39	4 672,39
DSUBEX060	- Subvention au CD78 pour la piste cyclable RD938	50 000,00		50 000,00
DSUBEX080	- Solde comptable des opérations sous mandat (sans impact budgétaire)	480 000,00		480 000,00
	- Autres subventions	1 600,00	232 352,88	233 952,88
	Total des investissements (hors Autorisation de Programme)	7 038 286,00	5 354 326,47	12 392 612,47

Le Budget Primitif 2020 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

En euros	BP 2019	BP+BS 2019	BP 2020
Dotation Globale de Fonctionnement	5 500 000	5 778 682	5 489 000
Produit global (hors TEOM)	110 975 000	111 324 904	110 700 000
Compensation suppression part salaires TP	21 646 000	21 803 532	21 258 000
Autres compensations	1 590 000	2 255 324	2 214 000
TEOMA	28 000 000	28 000 000	29 155 000
Refacturation budgets annexes assainissement			1 409 683
Amortissement des subventions reçues	500 000	513 011	620 000
Autres recettes	5 796 636	5 938 194	5 483 226
Total recettes de fonctionnement hors résultat	174 007 636	175 613 647	176 328 909
Résultat exercice N-1	6 940 364	6 940 364	8 275 091
Total recettes de fonctionnement (1)	180 948 000	182 554 011	184 604 000
Attributions de compensation	91 088 204	91 088 204	91 036 029
Fonds de péréquation (FPIC)	8 220 000	8 563 800	8 513 000
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704
Dégrèvements de fiscalité/annulations	50 092	50 092	31 867
Dépenses de fonctionnement hors personnel	38 032 000	38 411 911	42 538 298
Dépenses de personnel	11 078 000	10 878 000	12 455 102
Dépenses imprévues		39 289	150 000
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	167 348 000	167 911 000	173 604 000
AUTOFINANCEMENT PREVU (3 = 1 - 2)	13 600 000	14 643 011	11 000 000
<i>dont amortissement</i>	5 400 000	5 413 011	5 000 000
RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	Reports 2019	BP 2020
FCTVA	997 015		1 762 587
Subventions	1 729 500	1 203 690	1 083 533
Cautions	26 485		33 000
Solde comptable opérations sous mandat			480 000
Affectation du résultat		5 443 027	
Total recettes d'investissements, hors autofinancement, hors emprunt (4)	2 753 000	6 646 718	3 359 120
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles d'investissement	20 053 000	5 354 326	16 630 000
Déficit d'investissement résultat clôture 2019		1 301 511	
Amortissement des subventions reçues	500 000		620 000
Total dépenses d'investissement (5)	20 553 000	6 655 838	17 250 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5) si < 0	-4 200 000	-9 120	-2 890 880
		-2 900 000	

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

En euros	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020	Varia° BP/BP+BS	Observations
Redevance spéciale	2 050 000	2 050 000	1 900 000	-150 000	Recours à des prestataires privés par certaines administrations
Valorisation	1 540 500	1 540 500	932 500	-608 000	Baisse du prix mondial des déchets valorisés
Subventions (Région, ADEME, ECO-ORGANISMES)	9 300	9 300	115 900	106 600	
Location terrain de Buc	17 200	17 200	18 000	800	
Accès déchèterie aux artisans	20 000	20 000	50 000	30 000	
Recette déchèterie : cartons, ferraille	117 000	117 000	28 060	-88 940	
Sous-total ordures ménagères	3 754 000	3 754 000	3 044 460	-709 540	
Droits d'inscription/ scolarité des conservatoires	1 115 600	1 115 600	1 117 650	2 050	
Subvention DRAC / CD 78	140 000	140 000	70 000	-70 000	Baisse de la subvention de la DRAC
Location instruments	5 960	5 960	5 000	-960	
Location salles CRR Versailles	2 000	2 000	3 000	1 000	
Participations (lycée La Bruyère CHAM, SEAM)	13 740	13 740	9 690	-4 050	
Don Rotary Club achat instruments	3 000	3 000	3 000	0	
Sous-total enseignement musical	1 277 300	1 277 300	1 208 340	-71 960	
Taxe au départ des gares routières	230 000	230 000	330 000	100 000	
Participations (IDFM,..)	182 900	225 900	320 870	94 970	
Sous-total transports	412 900	455 900	650 870	194 970	
Pépinière d'entreprises	154 000	154 000	209 000	55 000	
Aire d'accueil de Jouy	35 000	35 000	35 000	0	
Aménagement	60 000	60 000	204 000	144 000	Etudes subventionnées
Administration générale	100 436	198 994	131 556	-67 438	
Total autres recettes	5 793 636	5 935 194	5 483 226	-454 968	

LE BUDGET PRIMITIF 2020



Par compétence
de Versailles Grand Parc



II. Le budget primitif 2020 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous par importance croissante.

en euros	fonc°	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
		BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
par compétence					
Environnement	812	29 341 000	30 519 000	1 559 800	1 472 717
Enseignement musical	311	8 740 000	8 831 000	6 757 800	6 769 453
Déplacements/ Circulations douces/ Parkings	815/ 822	6 150 000	7 147 000	240 875	292 531
Développement économique/ Tourisme	90/95	1 245 000	1 295 000	364 000	348 100
Eaux pluviales urbaines	811		1 218 131		
Assainissement	811		1 202 869		1 202 869
GEMAPI	831	995 000	867 400		89 481
Aménagement (dont Pôle)	824	752 000	1 110 000	465 000	573 407
Habitat	70	92 000	92 000	12 000	12 400
Gens du voyage	524	87 000	168 000		
Politique de la ville : vidéoprotection	110	497 000	400 000	116 525	67 244
Fourrière animale	12	62 000	67 000		
Sports	415	6 000	6 000		
Administration générale	020	2 583 000	2 920 000	1 562 000	1 626 900
SOUS-TOTAL DES COMPETENCES		50 550 000	55 843 400	11 078 000	12 455 102
NON VENTILE :					
Attributions de compensation	01	91 088 204	91 036 029		
Reversement FNGIR	01	18 879 704	18 879 704		
Prélèvement FPIC	01	8 220 000	8 513 000		
Dégrèvements fiscaux	01	50 092	31 867		
Dépenses imprévues	01		150 000		
Virement complémentaire	01	8 200 000	6 000 000		
Amortissements (hors ordures ménagères)	01	3 960 000	4 150 000		
SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE		130 398 000	128 760 600		
TOTAL GENERAL		180 948 000	184 604 000	11 078 000	12 455 102

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les différentes gares du territoire intercommunal et des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'Agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo-protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles, de Plaisir, de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi, et de celle de Magny-les-Hameaux, à l'exception du Chesnay-Rocquencourt et de Bièvres (commissariat de Palaiseau),
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo-protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats) financées en intégralité par l'intercommunalité
 - une partie des dépenses d'investissement pour l'équipement et l'armement des Centres de supervision urbain intercommunaux, dans la limite de 4 sur tout le territoire.
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

En janvier 2020, **420 caméras de vidéoprotection** étaient opérationnelles pour renforcer la sécurité des habitants sur la communauté d'agglomération.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	400 000,00	1 860 000,00	2 260 000,00
Recettes			0,00
Solde	-400 000,00	-1 860 000,00	-2 260 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection et au déploiement de la fibre optique s'élèvent à **400 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 67 244 €
- autres dépenses : 332 756 €.

Les autres dépenses se décomposent :

- 290 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 15 000 € pour la location des liaisons louées
- 20 000 € pour le suivi des travaux de l'enfouissement des réseaux
- 5 756 € pour l'achat de CD pour les réquisitions et le remboursement de frais.
- 2 000 € pour des locations diverses,

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont de **1 860 000 €** au BP 2020.

Ce montant se répartit entre :

- les liaisons de fibre optique entre les mairies : 1 000 000 € dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle voté AP n°2019-001 de 6 000 000 €.
- le déploiement de la seconde phase de la vidéoprotection : 840 000 € (études de faisabilité, travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage)
- l'achat de données : 20 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	67 000,00		67 000,00
Recettes			0,00
Solde	-67 000,00	0,00	-67 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **67 000 €** et se répartissent comme suit :

- 66 000 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
 - 1 000 € pour l'entretien des chiens en transit.
- 70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. LA COMPETENCE CULTURE (fonction 311)

Missions générales

La direction de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- Le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé à rayonnement régional), établissement multi-sites composé des précédents établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay) ;
- 7 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Association musicale de Toussus-Les-Loges, le conservatoire de musique de Bougival et le Carré des Arts de la Celle Saint-Cloud).

Chaque année, différents projets émanant de quatre événements culturels phares du territoire (festival B.D. Buc - octobre, festival du Mois Molière de Versailles – juin, festival Les Yeux Pleins d'Etoiles de Saint-Cyr-l'Ecole - juin, festival La Route des contes de La Celle Saint-Cloud – novembre-décembre), sont conçus avec les acteurs culturels des communes et diffusés à l'échelle de l'intercommunalité.

Depuis 2017, Versailles Grand Parc a également initié avec les communes de Jouy-en-Josas, Saint-Cyr-L'Ecole, Vélizy-Villacoublay et Versailles le festival de musique électro ElectroChic. En 2019, Fontenay-le-Fleury et Chaville sont venues compléter la programmation.

Régulièrement, les professionnels de la culture et de l'événementiel des communes se réunissent pour favoriser les échanges de savoir-faire, mettre en œuvre des collaborations de proximité et développer certains de leurs projets en complémentarité. Les bibliothécaires ont également été réunis dans cette logique.

Afin de faciliter la lecture de l'offre culturelle des communes au public, plusieurs cartes interactives ont été mises en ligne sur le site Internet de Versailles Grand Parc (ex. carte des équipements culturels, carte du patrimoine, projets cinéma).

Principaux objectifs et axes de travail en 2020

Dans la dynamique du projet de territoire de Versailles Grand Parc, l'ambition de la « compétence culture » est d'abord de faire connaître la production culturelle de chaque point du territoire, puis de faciliter sa diffusion auprès des habitants, sa circulation dans les villes voisines, et de bâtir à terme une cohérence culturelle intercommunale.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- mettre en œuvre le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc
- poursuivre et, éventuellement, réajuster l'accompagnement des structures associatives en rendant leur complémentarité territoriale plus lisible pour les publics ;
- affirmer le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux ;
- poursuivre le festival ElectroChic ;
- valoriser les espaces et outils disponibles dans les communes pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire ;
- encourager les échanges de savoir-faire et collaborations entre acteurs culturels des communes ;
- répertorier les problématiques rencontrées par les communes pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux (musées, maisons ou sites remarquables...)
- faire vivre le site Internet de Versailles Grand Parc comme point d'entrée pour être informé sur l'offre culturelle des communes.

Axes de travail :

- poursuivre et ajuster l'offre d'enseignement et le schéma des études du Conservatoire de Versailles Grand Parc ;
- mener, suite aux expérimentations de 2018-2019 et 2019-2020, de propositions alternatives aux cursus pour élargir et faire circuler les publics, en particulier avec le développement des ateliers « Conservatoire Hors Les Murs » ;
- programmer la 4^{ème} saison artistique et culturelle de Versailles Grand Parc, composée des projets des établissements d'enseignement artistique et des projets culturels intercommunaux, en développant encore davantage les partenariats avec les grands lieux de diffusion du territoire élargi et l'action culturelle autour des concerts et spectacles ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique tarifaire du Conservatoire ;
- poursuivre le développement de la parthèque intercommunale en fonction des besoins des usagers et des moyens existants et préparer la 1^{ère} exposition de la parthèque pour 2020-2021 ;
- accompagner les structures associatives dans l'application du cadre fixé par la charte et des critères de subventionnement ;
- poursuivre avec les structures associatives l'identification des complémentarités et éléments de lisibilité pour mieux valoriser leur offre d'enseignement ;
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale de ces événements labellisés ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes (notamment direction culture - événementiel et bibliothécaires) ;
- mener la 4^{ème} édition du festival ElectroChic et envisager une 5^{ème} édition ;
- identifier les espaces et outils disponibles dans les communes et proposer un cadre pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire et faire bénéficier les communes de projets de création ou d'action culturelle ;
- commencer à rencontrer des communes pour répertorier les problématiques rencontrées pour la gestion et la valorisation de certains sites ou équipements patrimoniaux ;
- mettre à jour les cartes interactives existantes et développer une carte des festivals des communes pour donner accès à toute l'offre du territoire à partir du site Internet de Versailles Grand Parc.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 311	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 831 000,00	896 800,00	9 727 800,00
Recettes	1 208 340,00	6 000,00	1 214 340,00
Solde	- 7 622 660,00	- 890 800,00	- 8 513 460,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 831 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 757 800 €
- autres dépenses : 2 061 547 €.

L'enveloppe des subventions aux écoles de musique associatives est augmentée de 2% de façon à pouvoir les accompagner dans la prise en charge de l'augmentation mécanique de leur masse salariale liée à la convention collective de l'animation.

en euros	BP 2019	BP 2020
Charges de personnel	6 689 000	6 689 000
Formation interne des professeurs de musique	4 000	4 000
Cachets des intervenants (GUSO, AGESSA)	52 000	52 000
Mutualisation Versailles (transports instruments + travaux auditorium du CRR)	12 800	24 453
Sous-total chap. 012 : charges de personnel et assimilées	6 757 800	6 769 453
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	853 668	870 742
Subvention Association des Parents d'élèves (APEC)	2 875	2 933
Subventions exceptionnelles	50 000	28 758
Remboursement trop facturé frais de scolarité	3 500	4 500
Sous-total chapitre 65 : autres charges de gestion	910 043	906 933
Fonctionnement des conservatoires	145 305	157 665
Enveloppe évènements culturels	100 000	100 000
Entretien des bâtiments	148 000	148 000
Provision pour frais d'études	30 000	30 000
Remboursement école de musique du Chesnay	24 000	24 000
Remboursement de charges aux communes	501 588	510 545
Remboursement de charges aux communes : régularisations années antérieures		34 000
Autres (communication, téléphonie, formations, assurances, frais généraux mutualisation)	121 264	141 904
Sous-total chapitre 011 : charges à caractère général	1 070 157	1 146 114
Remboursement frais de scolarité année antérieure	2 000	2 000
Prix de concours orchestre franco-allemand		6 500
Sous-total chapitre 67 : charges exceptionnelles	2 000	8 500
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 740 000	8 831 000

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc est de **1 208 340 €** et se compose :

- des participations des usagers pour 1 110 000 € pour les frais de scolarité des élèves inscrits à la rentrée 2019-2020 et de 7 650 € pour l'école du spectateur ;
- de la location des instruments de musique pour 5 000 € ;
de la location des salles pour 3 000 € ,
- de la subvention demandée au Ministère de la Culture (DRAC) pour le CRR de Versailles Grand Parc pour 70 000 € ;
- d'autres recettes pour 12 690 € comprenant :
 - o le remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les aménagements d'horaires au CRR : 2 690 € ,
 - o la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique : 7 000 € ,
 - o le don du Rotary Club pour l'acquisition d'instruments : 3 000 € .

En raison de l'incertitude sur l'évolution de la subvention du Conseil départemental, aucune subvention n'a été inscrite au Budget primitif 2020.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se monte à **896 800 €** et se décompose de la façon suivante :

- 200 000 € pour la reconstruction de l'auditorium du CRR de Versailles dans le cadre de l'Autorisation de Programme voté ,
- 453 000 € pour des travaux de gros entretien dans les conservatoires et les écoles de musique associatives ,
- 169 500 € pour l'achat des instruments de musique et 20 000 € pour subventionner l'achat d'instruments dans les écoles de musique associatives ,
- 54 300 € pour l'acquisition de mobilier et de matériels divers (micros, enceintes) et 6 000 € pour le remboursement des cautions

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **6 000 €** pour les cautions reçues lors du prêt des instruments de musique.

2. LES MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00		6 000,00
Recettes			0,00
Solde	-6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au soutien aux manifestations sportives sont de **6 000 €**.

Elles consistent à participer au financement de deux évènements sportifs intercommunaux :

- le Trail du Josas,
- la Course Royale

Cette enveloppe financière est gérée par le service communication et prend la forme d'une subvention versée aux communes organisatrices de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	168 000,00	22 000,00	190 000,00
Recettes	35 000,00	12 000,00	47 000,00
Solde	-133 000,00	-10 000,00	-143 000,00

L'activité de location des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage a été assujettie à la TVA. Par conséquent, les montants de dépenses et de recettes de cette compétence sont Hors Taxe.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à cette compétence sont de **168 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant,
- autres dépenses : 168 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- 13 000 € pour le loyer du bail à construction versé à Jouy-en-Josas,
- 46 000 € pour le marché de gestion de l'aire d'accueil, de la microstation et du bassin d'eaux pluviales,
- 5 000 € pour la consommation d'eau,
- 25 000 € pour la consommation d'électricité,
- 1 000 € pour l'abonnement ADSL du local du prestataire,
- 2 000 € pour les marchés de maintenance,
- 76 000 € pour une provision pour l'installation d'une aire temporaire de grand passage en cas de réquisition préfectorale.

Aucune charge de personnel n'est indiquée pour cette compétence pour deux raisons :

- la gestion quotidienne de l'aire d'accueil est assurée par un prestataire extérieur,
- le suivi de l'aire d'accueil occupe 10 % du temps de travail de l'agent assurant les fonctions de responsable habitat et de chargé d'études environnement de Versailles Grand Parc. Ce poste est déjà ventilé entre les fonctions habitat (20 %) et environnement (80 %). Par souci de simplicité, ce poste n'est pas ventilé comptablement entre les trois fonctions.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'aire d'accueil des gens du voyage sont estimées à **35 000 €** au titre de la redevance journalière (5 € HT par jour et par emplacement) et du remboursement des fluides.

La recette est estimée sur l'hypothèse d'une aire accueillant des caravanes sur les 12 emplacements, pendant les 7 jours de la semaine tout au long de 44 semaines sur

l'année. L'aire devrait en effet être remplie en permanence, mais une fermeture annuelle de 3 semaines est prévue durant l'été, et il est possible d'avoir de la vacance pendant la période estivale.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2020 se montent à **22 000 €** et se composent de :

- 10 000 € pour le remboursement des dépôts de garantie des voyageurs sortant de l'aire,
- 10 000 € pour les réparations des éventuelles dégradations occasionnées,
- 2 000 € de dépôt de garantie à verser en cas de location de toilettes mobiles (provision).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy-en-Josas se résument à **12 000 €** pour l'encaissement des dépôts de garantie lors de l'entrée dans l'aire d'accueil (10 000 €) et au retour des toilettes mobiles louées (2 000 €).

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	92 000,00	0,00	92 000,00
Recettes			0,00
Solde	-92 000,00	-0,00	-92 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à cette compétence sont de **92 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 12 400 € (20 % d'un poste)
- autres dépenses : 79 600 €.

Les autres dépenses se composent :

- de subventions aux associations : 77 000 €

Les élus communautaires ont décidé de subventionner :

- l'association d'information sur le logement des Yvelines (ADIL 78) pour 40 254 € correspondant à 0.15 €/habitant sur la base de 268 364 habitants,
- l'ALECSQY pour 36 575 € au titre de l'animation de l'Espace Info Energie sur le territoire de Versailles Grand Parc,
- des cotisations aux organismes auxquels Versailles Grand Parc a adhéré : 2 600 € répartis entre l'ADIL 91 (313 €), l'ADIL 78 (2 100 €) et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (100 €),

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, Versailles Grand Parc a souhaité venir en aide aux communes et aux bailleurs sociaux en garantissant partiellement les emprunts contractés par ces derniers.

Toutefois, dans un souci de prudence, la communauté d'agglomération a fixé des limites quant au volume d'emprunts à garantir, ainsi que la répartition entre bailleurs :

- le volume cumulé des emprunts garantis ne pourra pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération,
- le volume cumulé des emprunts garantis pour un même bailleur est limité à 25 % de la capacité à garantir de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2019, le volume des garanties d'emprunt accordées par Versailles Grand Parc s'élevait à **66,5 M€** pour un montant de recettes réelles de fonctionnement de 175 708 908,59 € (hors reprise du résultat), soit 38 %.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

D. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES (Fonction 811)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 811 Eaux pluviales et assainissement	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 421 000,00	78 900,00	2 499 900,00
Recettes	1 409 683,00	0,00	1 409 683,00
Solde	- 1 011 317,00	-78 900,00	-932 417,00

1. L'ASSAINISSEMENT

Fonction 811 Assainissement	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 202 869,00	0,00	1 202 869,00
Recettes	1 409 683,00		1 409 683,00
Solde	+ 206 814,00	0,00	+ 206 814,00

Conformément à la réglementation, les dépenses d'assainissement sont comptabilisées dans des budgets distincts du budget principal.

Cependant, les rémunérations de la direction du cycle de l'eau sont prévues dans le budget principal et remboursées en fin d'année par les budgets annexes assainissement. Cette organisation définie dans la délibération n°D.2020.01.20 du 7 janvier 2020 permet de simplifier le traitement de la paye (division par trois des déclarations aux organismes sociaux).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** de **1 202 869 €** correspondent uniquement aux charges de personnel de la direction du cycle de l'eau.

Les agents restent affectés sur le tableau des effectifs des budgets annexes Régie et Marchés :

- 21 postes sur le budget annexe assainissement Régie en charge de l'exploitation de la régie de Versailles
- 8 postes sur le budget annexe assainissement Marchés en charge de la gestion administrative, technique et financière et patrimoniale pour le suivi des communes et des syndicats.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **1 409 683 €** et correspondent aux remboursements suivants :

- les rémunérations de la direction du cycle de l'eau : 1 202 869 €,
- les services mutualisés de la Ville de Versailles : 112 826 €,
- les services supports de Versailles Grand Parc : 63 188 €,
- le loyer des bureaux de la direction du cycle de l'eau : 30 800 €.

Le mode de répartition des dépenses par budget est expliqué page suivante.

	Règle de répartition	Montant au 6215
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement Régie	Budget Régie : 800 288 €
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (GEMAPI et eaux pluviales)	Budget Régie : 157 611 €
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	95 % répartis au prorata des volumes d'eau des 18 communes constaté en N-2.	Budget Marchés : 108 415 €
Fonction suivi des communes et des syndicats	Au sein des 95 %, prise en charge par le budget général de 10 % de la consommation des communes ayant délégué la compétence à Hydreaulys assainissement de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole au titre du suivi du syndicat	Budget DSP : 105 074 €
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et eaux pluviales (GEMAPI)		Budget Principal : GEMAPI 31 481 €

La recette est comptabilisée dans le budget principal, chapitre 70 : « produits des services et des domaines », nature 70841 : « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, caisse des écoles et CCAS », fonction 811 : « eau et assainissement » et la dépense dans chaque budget annexe assainissement au chapitre 012 : « charges de personnel », nature 6215 : « personnel affecté par la collectivité de rattachement » et au budget principal sur la fonction 831.

Les services d'assainissement bénéficient également de la mise à disposition :

- des services supports de la ville de Versailles (RH, commande publique, service informatique, par auto),
- des services supports de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (finances, direction générale, communication, affaires générales)
- de locaux loués à la Ville de Versailles par Versailles Grand Parc (bureaux, stationnement des véhicules au Centre Technique Municipal)

	Montant estimatif prévu au BP 2020
Services supports Ville de Versailles mutualisés	112 826 €
Services supports Versailles Grand Parc (7,39 % du coût des charges de personnel de l'administration générale en 2019)	63 188 €
Location de locaux	30 800 €
Total autres charges	206 814 €

Ces coûts sont répartis entre les budgets selon la même méthode que pour les rémunérations :

	Budget principal GEMAPI (nature 62871 fonction 831)	Budget annexe assainissement Régie (nature 6287)	Budget annexe assainissement Marchés (nature 6287)	Budget annexe assainissement DSP (nature 6287)
Fonctions supports mutualisés	7,82 % X 206 814 €	39,15 % X 206 814 €	26,93 % X 206 814 €	26,10 % X 206 814 €
+ Locaux	soit 16 173 €	soit 80 968 €	soit 55 695 €	soit 53 978 €

La recette est comptabilisée dans le budget principal, chapitre 70 : « produits des services et des domaines », au chapitre 70 : « produits des services », nature 70872 : « remboursement de frais par les budgets annexes. », fonction 811.

2. LA COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Au 1^{er} janvier 2020, cette compétence est transférée par les communes à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Fonction 811 Eaux pluviales	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 218 131,00	78 900,00	1 297 031,00
Recettes			
Solde	-1 218 131,00	-78 900,00	-1 297 031,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** de **1 218 131€** ne comportent pas de charges de personnel.

Elles se composent principalement de la contribution à l'entretien du réseau de collecte des eaux pluviales :

- 783 647 € pour les communes en régie.

Cette contribution est versée sur les budgets annexes assainissement Régie et Marchés de Versailles Grand Parc

- 429 000 € pour les communes en Délégation de Service Public (DSP).

Cette contribution à la gestion des eaux pluviales 2020 est versée directement aux délégataires (240 000 €) ou remboursée au syndicat intercommunal Hydreaulys pour les communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole (189 000 €).

Les éventuelles contributions au titre de la gestion des eaux pluviales de l'année 2019 restent à la charge des communes.

Une dépense de 5 484 € est également inscrite pour la maintenance de la pompe d'un bassin de rétention à Versailles.

Cette contribution obligatoire est définie dans la circulaire n°74-545 du 12 décembre 1978 commentant les modalités d'application du décret n°67-945 du 24 octobre 1967.

La circulaire indique les fourchettes de participation du budget principal selon le type de réseau :

	Participation aux charges de fonctionnement du budget annexe assainissement	Participation aux amortissements et aux intérêts des emprunts du budget annexe assainissement
Réseau unitaire	de 20 % à 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	de 30 % à 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts
Réseau séparatif	Maximum de 10 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	

Pour le budget annexe Régie, la Ville de Versailles dispose d'un réseau unitaire à 100 %.

Pour le budget annexe Marchés, Viroflay est en réseau unitaire, Bougival, Buc et Toussus-le-Noble en réseaux séparatifs, Vélizy-Villacoublay en partiellement séparatif, Rennemoulin en assainissement non collectif. Mais dans un souci de simplification, toutes les communes sont considérées en unitaire pour le calcul de la contribution du budget principal aux eaux pluviales.

La contribution du budget principal aux budgets annexes votée le 3 mars 2020 est calculée sur la fourchette basse :

	Montant BP 2020 budget annexe assainissement régie	Montant BP 2020 budget annexe assainissement marchés
Dépenses réelles d'exploitation	1 467 500,00	449 000,00
moins intérêts (chapitre 66)	0,00	-18 300,00
moins remboursement au budget principal des frais de support et location de bureaux (chapitre 011 - nature 6287)	-80 968,00	-55 695,00
Total 1	1 386 532,00	375 005,00
20 % du total 1	277 306,40	75 001,00
Intérêts (chapitre 66)	0,00	18 300,00
Dépenses d'amortissement (chapitre 042)	1 200 500,00	700 000,00
moins Recette d'amortissement des subventions reçues (chapitre 042)	-450 000,00	-31 000,00
Total 2	750 500,00	687 300,00
30 % du total 2	225 150,00	206 190,00
20 % du Total 1 + 30 % du Total 2	502 456,40	281 191,00
Contribution du budget principal aux budgets annexes assainissement	502 456,00	281 191,00

Concernant le remboursement de la gestion des eaux pluviales au syndicat Hydreaulys, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc rembourse le montant versé par le syndicat Hydreaulys à son délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales pour l'année 2020.

Le remboursement sera effectué à réception d'un avis des sommes à payer émis par le syndicat Hydreaulys accompagné de la facture de son délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales pour 2020 et de la date de paiement attesté par le comptable public.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **78 900 €** et se composent :

- de frais d'étude pour de futurs travaux sur une conduite d'eaux pluviales sur la digue du fou aux gants à Vélizy-Villacoublay pour 50 000 €,
- de l'acquisition d'un véhicule pour le déplacement sur les communes de la direction du cycle de l'eau pour 22 000 €,
- de l'acquisition de matériel informatique (4 000 €) et de mobilier (2 900 €)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

**F. LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES
MENAGES ET ASSIMILES (fonction 812)**

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	30 519 000,00	4 355 400,00	34 874 400,00
Recettes	32 359 460,00	1 391 033,00	33 750 493,00
Solde	+ 1 840 460,00	- 2 964 367,00	- 1 123 907,00

Le budget des ordures ménagères et assimilés génère un solde d'exploitation de 1,8 Million d'euros, soit 6 % des dépenses de fonctionnement afin de prévenir une hausse éventuelle du coût de collecte et de traitement sur les années suivantes et garantir la stabilité du taux de TEOM depuis 2010 (hors effet de lissage).

En euros	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020
Recettes de fonctionnement	31 785 000	31 785 000	32 359 460
Dépenses de fonctionnement	29 388 000	29 388 000	30 519 000
<i>dont dépenses réelles</i>	<i>27 948 000</i>	<i>27 948 000</i>	<i>29 669 000</i>
<i>dont dépenses d'amortissement</i>	<i>1 440 000</i>	<i>1 440 000</i>	<i>850 000</i>
Solde d'exploitation	2 397 000	2 397 000	1 840 460
Solde en % des dépenses	8,2%	8,2%	6,0%

Dans le tableau ci-dessus, les dépenses de fonctionnement du service de collecte et de traitement des déchets comprennent les dépenses réelles de fonctionnement et les dépenses d'ordre au titre des dotations aux amortissements des immobilisations liées à la compétence ordures ménagères (bacs, composteurs, points d'apports volontaires, déchèterie) conformément à la nouvelle rédaction de l'article 1520 du Code Général des Impôts voté dans le cadre de la Loi de Finances 2019.

Les frais de structure ne figurent pas dans le tableau, car ils ne peuvent plus être financés par la TEOM.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2020 sont prévues pour **30 519 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 1 472 717 €,
- amortissement des immobilisations (bacs, pav, déchèterie) : 850 000 €,
- autres dépenses : 28 196 283 €.

L'analyse des autres dépenses de ce secteur est la suivante :

✓ **Pré-collecte : 568 200 €**

La pré-collecte comprend le lavage des bacs et des Points d'Apports Volontaires (PAV), la maintenance et le suivi du parc de bacs et de PAV, l'achat de sacs et leur distribution (pour Le Chesnay et Versailles).

La baisse du budget de pré-collecte est principalement liée à la suppression de la campagne de suivi qualité tri. En effet, les consignes de tri ayant récemment évoluées sur une partie du territoire, il convient d'attendre 2021 avant de relancer cette campagne.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Maintenance des points d'apports volontaires	141 500	77 500	Forte baisse des coûts liée au nouveau marché
Entretien des bacs	48 000	68 650	Augmentation liée à l'opération de mise en place d'identifiant sur les bacs
Lavage des points d'apports volontaires	120 000	164 000	Augmentation du nombre de lavage
Location d'un espace de stockage (sac, composteurs...)		32 000	Evolution liée à la révision de prix
Achat et distribution des sacs	187 500	226 050	La distribution 2019 est exceptionnellement imputée sur 2020 (calendrier de clôture budgétaire avancé)
Suivi qualité tri	156 000	0	
TOTAL	653 000	568 200	

✓ **Collecte : 15 111 500 €**

La collecte concerne le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ainsi que les collectes spécifiques (dépôts sauvages et bennes dans les communes).

Les évolutions sont majoritairement liées aux révisions de prix des marchés et dans une moindre mesure, au calendrier de clôture budgétaire.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Collecte en points d'apport volontaire	1 050 000	1 151 000	Evolution liée aux révisions de prix .
Collecte des D3E	30 000	35 000	
Collecte en porte à porte	12 750 000	13 183 500	Révisions de prix
Collecte des dépôts sauvages	32 000	42 000	Augmentation du budget lié au calendrier de clôture budgétaire (2 mois en 2019 facturé sur 2020)
Collecte des déchets toxiques	111 000	130 000	Augmentation de la plage horaire d'ouverture de la permanence sur la déchèterie du Chesnay
Collecte des déchets apportés par les villes	496 000	570 000	Augmentation des tonnages, des prix unitaires, de la TGAP. De plus l'avancée du calendrier de clôture induit l'inscription d'un budget 2020 sur 13 mois.
TOTAL COLLECTE	14 469 000	15 111 500	

✓ **Déchèteries : 2 638 300 €**

La ligne déchèterie comprend les coûts d'exploitation des déchèteries (personnel, location et rotation des bennes) ainsi que les coûts de traitement des déchets.

L'évolution très importante de ce budget tient à la forte augmentation des tonnages réceptionnés en déchèterie et à l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Buc.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Exploitation déchèterie de Bois d'Arcy	1 040 000	1 400 000	Très forte augmentation des tonnages (et des visites) sur tous les flux
Exploitation écopoint de Bièvres	174 000	181 000	
Exploitation déchèterie de Buc	175 000	850 000	Ouverture reportée au 1 ^{er} mars 2020.
Exploitation déchèterie du Chesnay	176 000	135 000	Estimation faite au regard du mandaté 2019
Participation à la déchèterie de Carrières-sur-Seine	30 000	45 000	
Taxes et redevances liées aux déchèteries	36 000	27 300	taxes foncières et droit d'entrée pour la déchèterie de Magny-les-Hameaux (pour les habitants de Châteaufort) → facturation des entrées au second semestre 2019.
	1 631 000	2 638 300	

✓ **Valorisation : 1 564 000 €**

La valorisation correspond au traitement des déchets hors incinération et enfouissement.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Caractérisation des déchets recyclables	28 000	35 000	Report des caractérisations ordures ménagères sur 2020
Compostage des déchets végétaux	350 000	300 000	Baisse du budget au regard du mandaté
Traitement du tri sélectif	1 000 000	1 100 000	Evolution du budget est liée à l'augmentation des tarifs de traitement des déchets recyclables
Transfert du verre	120 000	120 000	Maintien du budget
Biodéchets, DSRI	3 400	9 000	Augmentation des tonnages de biodéchets
Total valorisation	1 501 400	1 564 000	L'évolution du budget est liée à l'augmentation des tarifs de déchets recyclables.

✓ **Elimination : 7 415 000 €**

L'élimination correspond au coût de traitement des objets encombrants et des ordures ménagères.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Elimination des encombrants	800 000	800 000	Maintien du budget
Incinération des ordures ménagères	6 615 000	6 600 000	Maintien du budget
Elimination du tout venant	15 000	15 000	Traitement des dépôts sauvages
Sous total Elimination	7 430 000	7 415 000	Maintien du budget

✓ **Communication et prévention : 286 500 €**

L'augmentation du budget doit permettre à la communauté d'agglomération d'accentuer son action en faveur de la réduction des déchets.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Visite des centres de tri avec les écoles	20 500	25 000	Augmentation car nouveau marché à venir
Réunions formation composteurs	44 000	37 500	Réajustement au regard du réalisé
Evènements	18 000	30 000	Animations pour les opérations de prévention : semaine du développement durable, gaspillage alimentaire... Il est proposé d'augmenter ce budget pour permettre d'accentuer les actions de sensibilisation en faveur du zéro déchet
Animation Plan de Prévention des déchets	55 000	67 000	animations dans les écoles. Il est également proposé d'ajouter des animations en pied d'immeuble
Communication	124 500	127 000	Guide du tri sélectif, agenda pour les écoles
Total Communication	262 000	286 500	

✓ **Autres dépenses du service environnement : 436 900 €**

L'augmentation très importante du budget est liée aux frais d'études. Dans le cadre de l'expérimentation tarification incitative, des enquêtes afin d'ajuster les dotations en bacs auront lieu sur l'ensemble du territoire d'expérimentation.

	BP 2019	BP 2020	Explications
Frais d'études	151 000	343 000	Etudes : - AMO tarification incitative - enquête dotations de bacs
Cotisations	24 000	2 500	Cotisation auprès d'AMORCE. La cotisation à Upcyclea n'est plus d'actualité.
Location (terrain, bungalow, wc)	23 000	15 900	
Titres annulés sur exercice antérieurs	27 000	25 000	
Maintenance des équipements de la déchèterie	3 500	4 600	
Entretien terrain de Buc	9 000	0	
Autres dépenses	30 000	30 900	Frais de mission des agents, petit équipement, annonces, abonnement...
Charge exceptionnelle	15 000	15 000	
Total Divers	282 500	436 900	

✓ **Autres dépenses des services supports : 175 883 €**

	BP 2019	BP 2020	Explications
Informatique	28 200	125 333	
Formations		4 150	
Indemnité des élus	47 000	45 000	
Frais généraux de la mutualisation	37 100	1 300	
Alimentation pour réunions		100	
Total Divers	236 800	175 883	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **32 359 460 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 29 155 000 €,
- ✓ la redevance spéciale pour 2 050 000 €.
- ✓ les recettes de valorisation pour 930 000 €,
- ✓ des recettes liées aux déchèteries : 50 000 € pour l'accès payant des artisans et 70 500 € pour la vente des matériaux (cartons, ferraille)
- ✓ de recettes liées à la vente de matériaux de déchets issus des communes : 5 560 €,
- ✓ la location du terrain de Buc à Nicollin : 18 000 €,
- ✓ d'une subvention liée à notre labellisation territoire zéro-gaspillage zéro déchet : 70 400 €,
- ✓ d'une recette d'ordre liée à l'amortissement de la subvention perçue pour la construction de la déchèterie de Bois d'Arcy : 31 000 €

En euros	BP 2019	BP 2020	Explications sur les évolutions
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	28 000 000	29 155 000	Revalorisation forfaitaire des bases, lissage des taux, correction/réalisé
Redevance spéciale des déchets des professionnels	2 050 000	2 050 000	
Valorisation des déchets (SIDOMPE, SYCTOM, OCAD3E)	1 549 800	930 000	Les recettes de valorisation sont en constantes diminution. Cela n'est pas lié à une baisse de tonnage.
Facturation aux artisans des apports en déchèterie	20 000	50 000	
Subventions liées à des études		70 500	
Vente de matériaux de déchets issus des communes		5 560	
Location du terrain de Buc à Nicollin	17 200	18 000	
Vente des matériaux de la déchèterie (cartons, ferraille)	117 000	70 500	Les recettes liées à la vente de matériaux sont en diminution.
Amortissement subvention reçue	31 000	31 000	Subvention reçue construction de la déchèterie de Bois d'Arcy (2012)
Total recettes fonctionnement	31 785 000	32 359 460	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à **4 355 400 €** et se composent :

- ✓ 1 700 000 € pour la construction de la seconde déchèterie intercommunale située à Buc dans le cadre de l'Autorisation de Programme de 4 M€,
- ✓ 300 000 € pour la réalisation de travaux d'aménagement nécessaire à la mise à disposition d'un parking à bennes dans le cadre du marché de collecte,
- ✓ la remise en état du terrain à Buc,
- ✓ 50 000 € pour les travaux de gros entretien des déchèteries,
- ✓ 2 145 400 € pour les acquisitions de bacs, PAV, composteurs, matériels informatiques et poules,
- ✓ 160 000 € pour des écritures comptables sans impact budgétaire

Libellé	BP 2019	BP 2020
Construction 2^{ème} déchèterie	2 500 000	1 700 000
Remise en état du terrain à Buc parking à bennes		300 000
Travaux gros entretien des déchèteries	25 000	50 000
Bacs ordures ménagères	542 500	833 000
Composteurs	30 600	31 800
Points d'apports volontaires	1 062 000	1 105 000
Frais d'annonces marchés publics	3 000	1 000
Logiciels	100 000	148 000
Matériel informatique	21 700	10 000
Matériel divers	3 700	7 600
Signalétique	6 000	5 000
Participation à l'achat de poules	4 000	4 000
Sous-total acquisitions	1 773 500	2 145 400
Annulation d'une subvention perçue sur un exercice antérieure	90 000	
Dépenses d'ordre liées à l'amortissement des subventions reçues	31 000	160 000
TOTAL Investissement	4 419 500	4 355 400

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se montent à **1 391 033 €**.

Ce montant se compose :

- des recettes d'ordre liées aux amortissements : 850 000 €,
- des subventions pour la construction de la déchèterie à Buc : 493 197 € (Région, ADEME, SYCTOM).
- d'une subvention de la Région pour l'achat des composteurs : 7 836 €
- du remboursement par des résidences de travaux d'enfouissement de points d'apports volontaires : 40 000 €

G. LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonctions 815 et 822)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Il s'agit plus particulièrement de :

- contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre,
- réaliser des études pour l'optimisation des différents modes de transport.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, VGP encourage l'usage des modes doux.

VGP exerce par ailleurs la compétence facultative de la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, au titre de laquelle elle entretient le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole.

1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	7 007 400,00	1 340 000,00	8 347 400,00
Recettes	615 870,00		615 870,00
Solde	- 6 391 530,00	-1 340 000,00	-7 731 500

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à **7 007 400 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 242 531 €,
- Autres dépenses : 6 764 869 €.

L'évolution des autres dépenses est synthétisée ci-dessous :

En euros	BP 2019	BP 2020	Explications
Participation aux lignes de bus	4 910 000	5 824 373	Restructuration du réseau Keolis Versailles à partir du 26/08/2019 Reliquats 2019 : 62 996 € de Keolis Versailles et 73 560 € de Keolis Saint-Cyr
Gestion des gares routières	489 000	629 763	Gestion en année pleine de la gare routière de Versailles-Chantiers Reliquat 2019 de la gare routière de Vélizy : 21 763 €
Frais d'études	367 682	209 600	
Parking gare de Saint-Cyr (fonction 822 au BP2019)	33 449	38 380	
Diverses dépenses	34 475	62 753	Provision de 12 000 € de locations de bus pour la visite de l'Agglomération par les nouveaux élus Fin du projet Autopilot : 18 000 €
TOTAL	5 834 606	6 764 869	

La modification de l'itinéraire de la ligne 54 Keolis St Cyr pour la desserte de la ZAC Renard est également intégrée dans ces évolutions pour une mise en place courant mars 2020.

Deux projets de développement d'offre bus sont programmés en 2020 :

- le renfort de la ligne 15 Transdev le samedi matin mis en place depuis le 1^{er}/01/2020 est pris en compte (19 414 €).
- le renfort de la ligne 415 pour la desserte en heures creuses du quartier de la Croix Bonnet est intégré (172 000 €). La date de mise en place n'est pas encore validée par Ile-de-France Mobilités (IDFM).

Le détail complet des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2020 de la compétence déplacements est présenté dans le tableau page suivante.

Service	Chap.	Code décl.	Libellé	BP 2020
B1210 : Paie	012		Traitement et charges	208 686,00
C2010 : Finances	012	MUT	Mutualisation propreté et espaces verts gares routières Versailles et parking gare à St Cyr	33 845,00
			Sous-total charges de personnel	242 531,00
C213001 : Transports	67	D1BUS01	Participation lignes de bus à Keolis Versailles	1 314 080,00
	67	D1BUS02	Participation lignes de bus à Keolis Saint-Cyr	570 464,00
	67	D1BUS03	Participation lignes de bus à Keolis Vélizy	835 162,00
	67	D1BUS04	Participation lignes de bus à Savac	833 727,00
	67	D1BUS05	Participation lignes de bus à Stavo/Hourtoule	640 425,00
	67	D1BUS06	Participation lignes de bus à Transdev Nanterre	430 121,00
	67	D1BUS07	Participation lignes de bus à Transdev Ecquevilley	564 972,00
	65	D1BUS08	Participation lignes de bus à Transdev CA Paris Saclay	110 660,00
	65	D1BUS09	Participation lignes de bus à Ratp Dév CA Saint-Quentin-en-Yvelines	334 762,00
	67	D1BUSDVT	Participation lignes de bus : provision développement d'offre	190 000,00
			Sous-total participation lignes de bus	5 824 373,00
	67	D2GARLYAUT	Gestion gare routière Lyautey	191 000,00
	67	D2GARVELIZ	Gestion gare routière Vélizy	111 763,00
	67	D2GARVERCH	Gestion gare routière Versailles Chantiers	327 000,00
			Sous-total gestion gares routières	629 763,00
	011	ETUDGARSGP	Etude comité de pôle gares de la SGP	117 000,00
	011	ETUDOD	Etude : Enquête Offre-Demande pour restructuration des réseaux	25 000,00
	011	ETUDPLD	Etude Plan Local de Déplacement	20 000,00
	011	ETUDPOLJOU	Etude comité de pôle Jouy-en-Josas	7 600,00
	011	ETUDPTDUR	Etude sur les points durs dans la circuli	40 000,00
			Sous-total frais d'études	209 600,00
	011	D4PARK	Sous-total parking gare de Saint Cyr (entretien, élagage, éclairage)	38 380,00
	011		Adhésions aux organismes (Transcité, prov° Afypac)	4 800,00
	011		Locations ponctuelles de bus (déplacements élus)	12 000,00
	011		Publications information voyageurs	10 000,00
	011		Frais d'hébergement carte dynamique lignes de bus	1 500,00
	011		Frais d'insertion marchés publics	2 000,00
	011		Frais de mission des agents	1 000,00
A0500 : Communication	011	AUTOPILOT	Projet Autopilot	18 000,00
	011		Autres dépenses	7 000,00
C2000 : Affaires générales	011		Frais d'alimentation pour les réunions	100,00
C2010 : Finances	011	MUT	Mutualisation propreté et espaces verts gares routières Versailles et parking gare à St Cyr (FAG)	6 353,00
			Sous-total diverses dépenses	62 753,00
			Total autres charges de fonctionnement	6 764 869,00
			TOTAL Déplacements (fonction 815)	7 007 400,00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** d'un montant de **615 870 €** concernent :

- de la perception des taxes au départ des gares routières Lyautey et Versailles Chantiers payée par les transporteurs pour 335 000 €,
- des participations des entreprises pour le fonctionnement de la ligne SAVAC 264 pour 120 570 € : Air Liquide (60 000 €), GEMS (60 870 €)
- des participations des communautés d'agglomération pour 65 000 € pour le fonctionnement des lignes de bus,
- de la participation de la Société du Grand Paris (SGP) pour des études pour 100 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissements** d'un montant de **1 340 000 €** concernent :

- 400 000 € pour rembourser les communes lors de la réalisation d'aménagements de bus dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle AP n°2019-003 de 700 000 €.

Versailles Grand Parc prend en charge 30 % de la base subventionnable HT d'Île de France Mobilités sous réserve de l'obtention de la subvention d'IDFM ;

- 200 000 € pour le premier acompte de la participation à la création de la halte du tram 13 express « allée royale de Villepreux » dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle n°AP n°2020-002 de 2 500 000 € ;
- 200 000 € pour les frais d'études d'aménagement du parvis de la gare routière de Saint-Cyr-l'École,
- 40 000 € pour l'entretien courant des gares routières (achat et remplacement de mobilier et de supports informatiques : écrans, borne information voyageurs),
- 500 000 € pour le second acompte du fonds de concours attribué à Buc pour la construction d'un gymnase à proximité de la Zone d'Activité en compensation de l'accueil d'un dépôt de bus conformément à l'Autorisation de Programme votée le 27 mars 2018 dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle AP n°2018-002 de 1 500 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

2. LES CIRCULATIONS DOUCES (Fonction 822)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de l'Agglo se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », Versailles Grand Parc encourage l'usage des modes doux.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 822	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	139 600,00	1 340 000,00	1 479 600,00
Recettes	35 000,00	542 500,00	577 500,00
Solde	-104 600,00	-797 500,00	-902 100,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **139 600 €** et se composent :

- des charges de personnel : 50 000 €,
- des autres dépenses : 89 600 €.

Les autres dépenses concernent :

- la réalisation de cartes et guides pour la promotion du vélo : 70 000 € financés dans le cadre de l'appel à projets de la Région,
- des dépenses de communication pour les évènements vélos : 12 000 €,
- la redevance d'occupation des terrains militaires sur l'allée des Mortemets : 1 000 €,
- des frais de maintenance : 6 000 €,
- des frais de mission : 500 €,
- de dépenses d'alimentation pour les réunions : 100 €.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des dépenses de fonctionnement de la compétence circulation douces par service.

Service	Chap.	Libellé	BP 2020
B1210 : Paie	012	Traitement et charges	50 000,00
		Sous-total charges de personnel	50 000,00
C213002 : Circulations douces	011	Promotion du vélo (cartes, guides) dans le cadre de l'appel à projets de la Région	70 000,00
	011	Frais de maintenances	6 000,00
	011	Redevance occupation terrain militaire allée des Mortemets	1 000,00
	011	Frais de mission	500,00
		Sous-total C213002 : Circulations douces	77 500,00
A0500 : Communication	011	Communication évènements vélo	12 000,00
C2000 : Affaires générales	011	Frais d'alimentation pour les réunions	100,00
		Total circulations douces (fonction 822)	139 600,00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes d'investissement** sont de **35 000 €** et correspondent à une subvention de la Région dans le cadre d'un appel à projet sur le vélo.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **1 340 000 €** et se composent :

- de la construction de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre : 990 000 000 €,
Une Autorisation de Programme (AP 2017-006) a été votée le 28 mars 2017 d'un montant de 2 930 000 €, révisée à 1 600 000 € le 2 avril 2019.
- des frais d'études pour la révision du schéma directeur des pistes cyclables : 200 000 €,
- des frais d'insertion pour les marchés publics : 5 000 €,
- d'une provision pour des travaux de gros entretien sur les pistes cyclables communautaires (remplacement de bornes cassées,...) : 35 000 €,
- de bornes pour le stationnement des vélos dans le cadre de l'appel à projets de la Région : 50 000 €,
- du solde du remboursement au Département des Yvelines des travaux sur la piste cyclable sur RD938 pour 50 000 €,
- de matériels divers pour 10 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se montent à **542 500 €** et se composent du solde des subventions notifiées par le Département des Yvelines et la Région Ile-de-France pour la réalisation de la piste cyclable sur la Plaine de Versailles (350 000 €) et sur la liaison avec la base de loisirs de Saint-Quentin (192 500 €).

5 LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 824)

Selon l'article L.5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- restauration et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- mise en place d'un contrat de ruralité,
- coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, l'EPAPS, le conseil Régional, les conseils généraux, du STIF, les territoires voisins, ...

En 2020, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux et ses alentours. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre confiée au pôle d'ingénierie de la Ville de Versailles, avec la définition d'un aménagement global à long terme et des aménagements provisoires de court terme,
 - négociation foncière pour l'acquisition de terrains nécessaires au développement du projet,
 - plantation en alignement de 56 tilleuls

Ce projet s'inscrit également dans une reconfiguration totale du secteur avec l'arrivée du Tram 13 express et ses impacts paysagers.

- la réalisation de l'opération de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant,
- l'accompagnement dans le développement du secteur de Satory ouest dans la perspective d'une création de ZAC par l'EPAPS courant 2018, via différentes études comprises ou non dans le Plan Local de Redynamisation des Yvelines,
- la labellisation des chemins de randonnée sur la plaine de Versailles,
- la valorisation de la vallée de la Bièvre à travers différents programmes (Leader, appel à projet « programme alimentaire territorial », contrat de ruralité) et la création de boucles pédestres.
- Le lancement de deux études de programmation urbaine sur le site de l'INRIA à Rocquencourt et sur la ZAE de Buc.

La compétence aménagement recouvre également les activités assurées par le Pôle d'Ingénierie Territorial, lequel a principalement en charge :

- de fournir à Versailles Grand Parc et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- de réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics permettant d'étudier la faisabilité de projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 110 000,00	658 114,00	1 768 114,00
Recettes	204 000,00		204 000,00
Solde	-906 000,00	-405 599,00	- 1564 114,00

Ce budget comprend le service aménagement et le Pôle d'Ingénierie Territoriale.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** sont de **1 110 000 €** et se répartissent comme suit :

	Service aménagement	Pôle d'ingénierie territorial	Fonction 824 : Aménagement
Charges de personnel	292 304,00	281 103,00	573 407,00
Autres dépenses :	467 500,00	69 093,00	536 593,00
Frais d'études	300 000,00	7 500,00	
Subventions	30 000,00		
Cotisations	118 000,00		
Divers	19 500,00	61 593,00	

- Frais d'études (300 000 €) :

- Etude paysagère triangle des infrastructures (50 000 €)

Espace de transition entre le domaine du Château de Versailles et la plaine agricole, ce territoire accueille différents projets et réflexions, conduits par des maîtrises d'ouvrages et maîtrises d'œuvre différentes, avec différentes temporalités. Aussi, il s'avère indispensable de disposer d'une vision d'ensemble, partagée par les acteurs au service d'un territoire emblématique. A la demande des acteurs du patrimoine, la CAVGP souhaite coordonner et mener une étude de composition paysagère, visant à disposer d'un plan global de valorisation paysagère et patrimoniale sur le périmètre d'étude. Cette étude doit constituer un guide à la décision pour les élus locaux, afin de redonner une

lisibilité à ce territoire. L'étude vise donc à requalifier, valoriser la plaine par rapport à l'existant qui n'est pas à la hauteur du site à proximité du château.

- Etude de requalification de la ZAE de Buc (150 000 €)

Dans un contexte de forte concurrence entre ZAE et de requalification de nombre d'entre elles, la ZAE de Buc semble moins attractive qu'elle ne le fut. L'étude consiste à travailler sur une requalification des espaces publics, sur l'intégration paysagère de la ZAE et sur les liaisons inter ZAE. Cette étude s'inscrit dans une approche globale où d'autres études seront menées en parallèle, en lien avec l'identité de marque ou de l'offre de services aux entreprises.

- Etude de labellisation des boucles pédestres de la Vallée de la Bièvre (10 000 €)

Six boucles de randonnées ont été identifiées dans la Vallée de la Bièvre. Une convention de labellisation permettant d'étudier la faisabilité de la labellisation des six boucles va être signée avec le CODERANDO 78

- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE, 40 000 €)

A la suite de l'adoption des cartes du bruit en 2019, notre agglomération a l'obligation de mettre en œuvre un Plan de prévention du bruit dans l'environnement, en 2020. Ce plan identifie les points noirs à résorber, les zones de calme à préserver et les actions à mettre en œuvre y contribuant.

- AMO Moulin de Saint-Cyr (40 000 €)

Dans la perspective d'acquisition du Moulin de Saint-Cyr par la CAVGP, une AMO de maîtrise foncière (négociations avec le propriétaire, relocalisation des locataires) et de gestion du bien avant démolition est indispensable.

- Etude historique perspective (10 000 €)

Dans la perspective de recréer une perspective est au château de Versailles, dans la continuité de l'avenue de Paris, à travers la forêt de Vélizy, il s'agira de mener une étude historique à l'identique de celle réalisée pour la perspective ouest.

- Cotisations (118 000 €) :

Les cotisations aux organismes auxquels adhère Versailles Grand Parc sont :

- ✓ l'AFNOR (3 420 €)
Dans le cadre du passage de la norme Franco-chinoise « Aménagement durable des quartiers d'affaires » en norme internationale (norme ISO). La CAVGP est à l'initiative et représentante de la France sur ce sujet.
- ✓ l'APPVPA (2 000 €)
- ✓ Terre et Cité (2 000 €)
- ✓ Biodif (5 000 €)
Dans le cadre d'un accompagnement à la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : accompagnement technique.
- ✓ ONF (100 000 €) dans le cadre d'un accord global de coopération.
Budgétairement, cette dépense est comptabilisée par erreur en cotisation. Il s'agit en réalité d'une subvention. L'imputation sera modifiée à une prochaine Décision modificative.

- Subventions allouées aux associations patrimoniales du territoire (30 000 €) :

Afin de développer les actions que les associations mènent en faveur de l'agriculture, de la ruralité, du patrimoine et du paysage (ex : programme Leader et programme alimentaire territorial de Terre et Cité, travail sur la protection de la ressource en eau potable et sur les trames vertes de l'APPVPA), la Communauté d'agglomération s'engage à les soutenir financièrement.

L'association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles.

Dans le cadre de sa politique en la matière, Versailles Grand Parc s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue.

Terre et cité est une association patrimoniale du Plateau de Saclay visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Elle s'est vu allouer en 2015 une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du dispositif leader permettant de réaliser des actions en faveur de l'agriculture locale et de l'économie rurale. Dans le cadre de ces compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **204 000 €** et correspondent à des subventions de l'Etat et de la Région pour des études d'aménagement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **658 114 €** et se composent :

- de la poursuite de l'opération de l'Allée royale de Villepreux : 200 000 € (plantations)
- de la participation à la construction de l'échangeur sur l'A86 : 236 714 € correspondant aux études préalables.

Une Autorisation de Programme (AP n°2016-003) a été votée le 8 mars 2016 pour un montant total de 600 000 €. Cette participation est intégralement compensée par la réduction de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay.

- de l'achat et de la pose de panneaux pour les boucles pédestres de la Vallée de la Bièvre : 14 500 €
- la pose d'une signalétique pour promouvoir l'Arboretum de Chèvreloup (12 000 €) dans le cadre d'un partenariat de collecte des graines du Plateau de Satory et conservation en pépinière. La signalétique consiste en la pose de panneaux de signalisation sur la D186 et d'un fléchage piéton depuis les arrêts de bus du centre commercial Parly2.
- des dépenses liées au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 194 900 € (accord de licence ESRI, matériels informatiques pour stocker 5 To de données du SIG)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

I. LA COMPETENCE GEMAPI : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (Fonction 831)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 831	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	867 400,00	854 000,00	-1 721 400,00
Recettes			0,00
Solde	-867 400,00	-854 000,00	-1 721 400,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence GEMAPI s'élèvent à **867 400 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 89 481 €,
- autres dépenses : 777 919 €.

Le personnel en charge de cette compétence se limite à un agent rattaché à la direction du cycle de l'eau.

Les autres dépenses correspondent :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 753 374 € (Hydreaulys, SIAVHY, SYB),
- à la participation pour la commune de Bougival aux frais de fonctionnement du syndicat Intercommunal d'Assainissement des Boucles de Seine (0,80 € / hab), estimé à 8 372 €.
- à la participation aux frais des services supports de l'Agglomération et aux frais immobilier de la direction du cycle de l'eau (16 173 €). La direction du cycle de l'eau occupe des locaux au 56 avenue de Saint Cloud loués à la Ville de Versailles

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2020, la communauté d'agglomération n'a pas souhaité mettre en place la taxe GEMAPI.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **854 000 €** pour le renforcement de la digue du Ru de Gally située à Rennemoulin (704 000 €) et l'installation d'un mur d'enceinte autour du domaine de la Faisanderie pour éviter les dégradations (150 000 €)

Le domaine de la Faisanderie est réparti sur trois communes (Bailly, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury) sur une surface totale de 332 831 m².

Cet espace présente des enjeux écologiques importants du fait de l'existence du ru de Gally et du ru de Saint-Cyr qui traversent le domaine, ce dernier étant en partie busé (canalisation souterraine).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

J. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget de fonctionnement consacré à la compétence développement économique est de 1 295 000 € et se compose :

- des actions de développement économiques et de l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activité Economique (ZAE) : 1 208 360 € (Fonction 90) regroupant :
 - les actions d'animations économiques : 537 302 €
 - le soutien aux missions locales : 285 000 €
 - la gestion de la pépinière d'entreprises : 240 058 €
 - l'entretien de la ZAE d'intérêt communautaire de Buc : 146 000 €
- de la promotion du tourisme : 86 640 € (Fonction 95)

1. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRES (Fonction 90)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 208 360,00	86 000,00	1 294 360,00
Recettes	209 000,00	15 000,00	224 000,00
Solde	-999 360,00	-71 000,00	- 1 170 360,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **1 208 360 €** et se composent :

- des charges de personnel : 348 100 € (dont 126 278 € pour la pépinière)
- des autres dépenses : 860 260 €

Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **le soutien aux missions Locales : 285 000 €**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Versailles Grand Parc participe au financement des missions locales :

- Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : 20 000 €
- Mission locale de Versailles : 261 000 €
- Mission locale Vitacité (Essonne) : 4 000 €

- **les actions économiques d'animation territoriale : 315 480 €**

o **Animation et évènements**

L'animation territoriale passe par la participation à des évènements autour du développement économique.

Il est donc prévu :

- ✓ Pour la participation au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) :
Organisé tous les ans en décembre, il s'agit de l'un des évènements majeurs qui rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprise. C'est le lieu privilégié pour mettre en valeur les disponibilités foncières et immobilières de l'Agglomération.

- ✓ Pour la participation à « SPRING » un événement dédié à l'innovation coordonnée par l'EPAPS
Cet événement au rayonnement international s'inscrit dans les *Paris Region Smart Weeks* portés par la Région : village innovation et parcours découvertes des grands sites R&D implantés sur le territoire.

- ✓ Pour la participation à Techinnov, Salon business et innovation

- ✓ Pour la représentation de l'Agglomération au MIPIM

o **Accompagnement des créateurs d'entreprise (13 000 €)**

Le territoire de l'Agglomération bénéficie d'un tissu associatif exceptionnel en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. En tant que facilitateur de la vie économique, Versailles Grand Parc se doit de soutenir leur action. L'Agglomération formalise cet accompagnement à travers des conventions avec plusieurs associations :

- Salveterra (3 000 €)
- Suzanne Michaux (5 000 €)
- Réseau Entreprendre Yvelines (5 000 €)

o **Soutien aux pôles de compétitivité et clusters d'entreprises (42 000 €)**

Le rôle de Versailles Grand Parc en matière de développement économique passe aussi par la mise en relation des entreprises sur les filières stratégiques identifiées sur le territoire, notamment les mobilités, l'écologie urbaine et les nouvelles technologies. À cet effet, l'Agglo a établi des partenariats avec les structures suivantes :

- Le CIBI - Le Vivant et la Ville (10 000 €)
- Finance et technologies (2 000 €)
- SYSTEMATIC (10 000 €)
- MOV'EO (12 000 €)
- VEDECOM (6 000 €)
- CEREMH (2 000 €)

o **Soutien au Challenge AéroSaclay (5 000 €)**

Au titre du développement des projets innovants sur le territoire, Versailles Grand Parc est partenaire du challenge étudiant qui vise à imaginer pour le site de Toussus-le-Noble l'aéroport du futur.

- **Évènements emblématiques :**

L'action en matière de développement économique passe également par des actions de communication et des évènements permettant de favoriser la mise en relation d'acteurs du territoire. La participation l'Agglo pourra prendre différentes formes : location de salles, animations.

- **Immobilier d'entreprise**

L'immobilier d'entreprise est un axe fort du développement économique. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité majeur au même titre que les transports et le très haut débit. L'adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise (ORIE) apporte une connaissance des prix du marché et permet de connaître le positionnement de l'Agglomération en la matière.

- **Services supports (67 700 €)**

Il s'agit des dépenses gérées par les services supports : service communication, DSIN, service des formations qui interviennent pour le service développement économique.

Une grande partie de ce budget est gérée par le service communication pour :

- favoriser les dynamiques collectives des réseaux d'entreprises et le développement des associations entrepreneuriales du territoire: Plan de Mobilités, Club RH, Inter-clubs ;
- réaliser les supports liés à l'activité de promotion du développement économique (y compris un soutien logistique aux clubs d'entreprises) : « print » affiches, invitations, pochettes développement économique, présentations stratégiques, guides, fiches fonciers SIMI ;
- mener des actions de marketing territorial type « mailing » ;
- réaliser des campagnes de publicité pour la promotion des événementiels : achat d'encarts pub, action webmarketing.

- **la gestion de la pépinière d'entreprises : 113 780 €**

Ces dépenses sont essentiellement gérées par les services supports : le service mutualisé des Bâtiments (35 200 €), la DSIN mutualisée (35 800 €), le service communication (5 000 €), les affaires générales (1 100 €) et le service des assurances (500 €).

Les dépenses gérées directement par la pépinière d'entreprise sont de 36 180 €, dont 31 300 € sont utilisés pour payer des taxes.

- **la gestion de la Zone d'activité économique de Buc : 146 000 €**

Au titre du transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques territoriales, la zone d'activités de Buc est transférée depuis le 1er janvier 2017. Dans le cadre de la mutualisation de la gestion de cette zone, sont inscrites les dépenses globales principalement d'entretien et de réfection de voirie (126 000 €) et des actions de communication pour la promotion de la ZAE (20 000 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **209 000 €** et sont liées à la pépinière d'entreprises. Elles correspondent aux locations des bureaux, parkings, salles, domiciliations et au remboursement des frais divers (reprographie, abonnements téléphoniques).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **86 000 €** dans le BP 2020. Elles correspondent à :

- la pépinière d'entreprises : travaux de gros entretien (21 000 €), remboursement des cautions aux entreprises (15 000 €), acquisition de logiciel (20 000 €), de petit matériel (1000 €) et de mobilier (25 000 €) ;
- la pose d'une signalétique sur les zones d'activité (12 000 €)
- le changement de logiciel de facturation pour 10 000 €
- le renouvellement de matériel informatique pour 2 000 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée dans la pépinière : **15 000 €**.

2. LA PROMOTION DU TOURISME (Fonction 95)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération assume la promotion du tourisme (dont la création d'office de tourisme) dans le cadre de sa compétence de développement économique.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 95	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	86 640,00		86 640,00
Recettes			0,00
Solde	-86 640,00	0,00	-86 640,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la promotion du tourisme s'élèvent à **86 640 €** et se répartissent de la manière suivante :

- les subventions aux deux offices de tourisme associatifs d'intérêt communautaire : 52 640 € (Bougival et Jouy-en-Josas),
- les dépenses de communication mutualisées : 4 000 €,
- une étude sur le tourisme à Jouy-en-Josas : 30 000 €.

Le coût de cette compétence est financé par la réduction des attributions de compensation des communes concernée votée le 5 décembre 2017 par le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

E. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 920 000,00	451 274,78	3 371 274,78
Recettes	131 555,59	0,00	131 555,59
Solde	- 2 788 444,41	- 451 274,78	- 3 239 719,19

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale s'élèvent à **2 920 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 626 900 €
- autres dépenses : 1 293 100 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 795 787 €,

Depuis le BP 2019, trois agents du service des finances (115 000 €) et un agent du service de la communication (43 000 €) ne sont plus comptabilisés sur la fonction 020 : « administration générale », mais sur la fonction 812 : « collecte et traitement des déchets » du fait de leurs missions quotidiennes pour cette compétence.

- de la mutualisation des services (RH, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique, gestion des bâtiments) : 788 913 €

Depuis le BP 2019, la commande publique mutualisée n'est plus comptabilisée sur la fonction 020 : « administration générale », mais sur la fonction 812 : « collecte et traitement des déchets » du fait que plus de 90 % des marchés passés par Versailles Grand Parc portent sur la compétence environnement.

- de l'assurance statutaire : 34 000 €,
- de la médecine du travail : 8 000 €,
- la pharmacie de premier secours : 200 €.

Dans les autres dépenses détaillées page suivante ne figurent plus les indemnités des deux vice-présidents environnement (35 000 €). Depuis le BP 2019, ces dépenses sont comptabilisées sur la fonction 812 : « collecte et traitement des déchets ».

Le détail des dépenses, hors charges de personnel, est exposé ci-dessous :

	BP 2020
Indemnités des élus	513 000
Formation des élus	3 000
Frais de mission	4 000
Sous-total Elus (A0010)	520 000
Sous-total communication (A0500)	67 000
Subvention Caisse d'entraide du personnel (B1200)	60 000
Formations du personnel (B1220)	24 000
Annonces pour le recrutement (B1230)	15 400
Convention CIG contrat groupe assurance statutaire (B1240)	2 850
Prélèvement fonds handicapés (B1240)	59 000
Sous-total Ressources Humaines (B12..)	161 250
Sous-total Direction service informatique et numérique (B1300)	119 230
Affranchissement	30 000
Location logement de fonction DGS de VGP	32 000
Location bureaux au 56 av de St Cloud à Versailles pour la direction du cycle de l'eau	25 800
Location stockage Petit Bois et Gonard à Versailles pour la direction du cycle de l'eau	5 000
Chèques cadeaux Noël des agents	14 000
Participation employeur cantine du personnel	14 000
Abonnements	12 000
Adhésion à l'ADCF	9 000
Fournitures administratives	7 000
Autres dépenses (fontaines à eau, taxes, petits matériels, reliures,..)	16 101
Sous-total Affaires générales (C2000)	164 901
Remboursement à la Ville de Versailles des frais généraux des services mutualisés	119 870
Provision frais d'études	20 349
Sous-total Finances (C2010)	140 219
Frais d'assurance (RC, flotte auto)	13 500
Honoraires d'avocat	10 000
Frais d'acte et de contentieux	25 000
Sous-total Affaires juridiques (D3200)	48 500
Eau	4 000
Electricité	14 000
Chauffage	11 000
Nettoyage des locaux	20 000
Entretien technique	14 000
Sous-total Bâtiments	63 000
Carburant	5 000
Entretien courant des véhicules	4 000
Sous-total Parc auto (F5520)	9 000
Total dépenses de fonctionnement administration générale (fonction 020)	1 293 100

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'administration générale sont de **131 555,59 €** et se composent :

- de la location d'un local et garage à FR3 au 6 avenue de Paris : 16 800 €,
- de la location de matériel informatique aux communes dans le cadre de la banque communautaire : 40 000 € correspondant à l'amortissement du matériel informatique mis à disposition (sur 5 ans),
- du remboursement par les communes du délégué à la protection des données : 62 530 €,
- de la redevance d'occupation des distributeurs de boissons et d'aliments dans les bâtiments communautaires : 4 225,59 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **451 274,78 €** et se composent :

- de l'acquisition de matériels informatique et de logiciels dans le cadre de la banque communautaire informatique à disposition des communes : 135 000 €,
- de divers travaux d'aménagement au 6 avenue de Paris : 89 000 €,
- de l'acquisition de matériel informatique : 23 000 €,
- de l'acquisition de logiciels : 140 260 €,
- d'une provision pour dépenses imprévues : 28 014,78 €,
- de mobilier : 25 000 €,
- de matériels divers : 11 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex